



14 mars 2013

Pas super les superutilisateurs !



Dans notre @Express du 5 février dernier, nous demandions aux spécialistes du 4250 de s'abstenir de devenir superutilisateur, car il s'agit là d'une tâche de nature administrative qui relève de la compétence des employés bureau du syndicat 2000, qui ont subi d'importantes coupures de postes dans le cadre de la refonte des gestes administratifs.

Nous avons depuis rencontré la gestion à ce sujet. On nous a expliqué que le recours aux superutilisateurs était de nature temporaire, jusqu'à ce que le centre d'assistance soit complètement opérationnel cet été.

Il n'empêche que ce type de support administratif n'est pas une tâche de spécialiste et que, par solidarité pour nos confrères et consœurs du SCFP 2000 durement éprouvés par la refonte, nous maintenons notre demande de vous abstenir d'agir comme superutilisateur.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter votre représentant syndical.